

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

---

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par

M. Goasdoué, M. Raimbourg, Mme Descamps-Crosnier, Mme Laurence Dumont, Mme Mazetier,  
Mme Capdevielle, Mme Chapdelaine, M. Belot, Mme Appéré, M. Mennucci, M. Popelin,  
M. Dosière et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 33

À l'alinéa 2, après le mot :

« obligation »,

insérer les mots :

« , dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.